

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2016

La séance est ouverte à 20 h 30

1. Vote des comptes administratifs 2015

a) Budget général :

Fonctionnement : l'exercice est clos avec un excédent de 416 740,34 €.

Investissement : l'exercice est clos avec un excédent de 20 827,89 €.

Ceci dit, il faut rajouter les restes à réaliser (dépenses engagées en 2015 et mandatées début 2016) qui s'élèvent à 53 000 €, donc au final, c'est un déficit de 32 172,11 €.

Solde : Excédent de 384 568,23 € (calcul : 416 740,34€ - 32 172,11 €).

b) budget assainissement :

Exploitation : l'exercice est clos avec un déficit de 1 506,73 €.

Investissement : Excédent de 199 904,04 €.

Pas de solde, il est impossible de passer d'une section à une autre.

Le Conseil municipal approuve les comptes administratifs 2015

2. Vote des comptes de gestion 2015

Le CM approuve les comptes de gestion dressés par le receveur qui sont identiques aux comptes administratifs.

3. Affectation des résultats de fonctionnement

Le conseil municipal décide d'affecter 384 568,23 € à la section fonctionnement du budget général 2016 et d'affecter le déficit 1 506,73 € à la section d'exploitation au budget assainissement 2016.

4. Présentation des budgets primitifs 2016.

a) budget général

Fonctionnement : Les recettes et dépenses s'équilibrent à 956 024 €.

Investissement : Les recettes et dépenses s'équilibrent à 830 256 €.

Voici les principaux achats et travaux envisagés : Réfection du 2ème court de tennis, achat du tracteur pour l'élagueuse, travaux ancien logement GALLIOT, toiture du presbytère et des WC publics du bourg, adressage et numérotation des maisons, travaux logements et chaufferie bois, travaux grange du bourg, FDAC 2016 (voirie).

b) budget assainissement

Fonctionnement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 56 439 €.

Investissement : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 232 719 €.

Travaux envisagés : étude de faisabilité assainissement collectif de La Borderie.

5. Décision concernant le tracteur

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il serait bon de réaliser l'achat d'un tracteur pour l'élagueuse (comme expliqué lors de la séance du 19 février 2016), soit : achat TTC de 61 200 € sur un crédit à 0 % et pour une durée de 5 ans. L'annuité remboursable serait de 12 240 €. Il prévoit de reporter ces sommes au budget 2016.

Le conseil accepte à l'unanimité cette décision.

6. Décisions concernant le prêt pour les logements

Après avoir contacté plusieurs banques, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'offre la plus intéressante a été présentée par le Crédit Agricole pour un prêt de 100 000 € sur une durée de 15 ans et un taux de 1,67 %. L'annuité à rembourser sera de 7 498,19 € qui sera couverte par les 2 loyers perçus mensuellement. Il prévoit de reporter ces sommes au budget 2016.

Le conseil valide cette proposition et mandate le Maire à signer tous documents afférents à cet emprunt.

7. Déménagement de l'entreprise VALEMBOIS

Monsieur COUROUBLE, représentant de l'entreprise VALEMBOIS a précisé à Monsieur le Maire qu'en définitive il ne garderait aucun local au bourg d'Ecuras et déménagerait entièrement d'ici à la fin du mois de mars.

Le conseil prend acte de cette décision et mandate le maire à réaliser l'état des lieux.

8. Questions diverses

La séance est levée à 23 h 00.